

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022****Extrait du registre des délibérations**  
**République Française****N°DEL\_2022\_137****BUDGET PRIMITIF 2023 VILLE**

L'an deux mille vingt deux, le quinze décembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 8 décembre 2022, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN .

**Présents :**

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Jean-Manuel PARANHOS, Christelle HANNEBELLE, Arménio SANTOS, Laurence GNEMMI, Emmanuel LOEVENBRUCK, Nicole CABLAN-GUEROULT, Cécile DELAUNAY, Laurent LEFEVRE, Pascale PATAT, Laurent MALOCHET, Sophie LEFEBURE, Jean-Baptiste GODILLON, Nathalie MOULIN, Olivier LASSAL, Dominique BAUD, Aymeric TONNEAU, Sandrine COMBASTEIL, Laurence BOUDER, José TOMAS, Pierre GUILLET, Yves ENGLER

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Virginie MINART-GIVERNE à Pascal PONTY, Levon MINASSIAN à François SCHMITT, Véronique LIGNIER à Eric DUMOULIN, Arnaud BEAUVOIR à Michèle GRELLIER, Béatrice BELLINI à Yves ENGLER

**Secrétaire :**

Dominique BAUD

Les 32 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Par délibération en date du 24 novembre 2022, le Conseil municipal a pris acte du débat d'orientations budgétaires du budget de la Ville pour l'année 2023.

Conformément aux articles L.2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé d'adopter le budget primitif de la Ville qui se présente comme suit : le budget primitif 2023 est équilibré en dépenses et recettes à **54 934 649 €** (contre 53 129 297 € en 2022).

Les principales évolutions entre le BP 2022 et le BP 2023 sont les suivantes :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Le budget de Fonctionnement est équilibré en dépenses et recettes à **40 242 599 €** (contre 38 491 969 € en 2022) soit une augmentation de 4,55 %.

- **DÉPENSES**

- **FINANCES : 4 654 198 €**

- Montant de l'autofinancement : 2 000 000 €. Il permet de financer le remboursement du capital de la dette.
- Montant des intérêts d'emprunts : 240 000 € en baisse de 20 000 € par rapport à 2022.
- FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes) : 935 000 € en baisse de 25 000 € par rapport à 2022.
- Dépenses imprévues : 50 497 €.
- Restitution des recettes horodateurs : 150 000 € compensés par une recette équivalente.
- Participation au SDIS : 1 080 000 €.
- Assistance AMO et études : 10 000 €.
- Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU : 13 000 €

- **PERSONNEL : 24 449 397 €** (+ 1 072 611 €) y compris le personnel mis à disposition du Sivom de la Boucle

En effet, depuis 2006, la Ville met à disposition du Sivom de la Boucle une partie du personnel du service Petite Enfance pour la crèche intercommunale des Petits Maraîchers. Les dépenses salariales sont **inscrites en dépenses et en recettes pour 1 014 747 €** puisque le Sivom rembourse à la Ville l'intégralité de ces dépenses.

**L'augmentation des dépenses exogènes s'élève à 921 000 €.** Elles sont liées principalement à :

- Revalorisation de 3,5 % du point d'indice : +800 k€
- Revalorisation de la catégorie B : +150 k€
- Augmentation du SMIC (2%) : + 22 k€
- Revalorisation du point d'indice des élus : +9 k€
- Frais d'élections : -60 k€

**L'augmentation des dépenses endogènes s'élève à 102 400 €.** Elles sont motivées essentiellement par :

- Les avancements d'échelons, grades et promotions internes : +90 k€
- Les heures supplémentaires : +9 k€
- Les congés bonifiés avec l'indemnité de cherté de vie : +3,4 k€

**Le RIFSEEP pour un montant de 40 740 €**

- **CABINET DU MAIRE : 9 500 €** en baisse de 5 800 € dont,
  - Frais de télécoms – achats de SMS : - 1 500 €
  - Réunions de travail : - 2 800 €
- **COMMUNICATION : 171 700 €** en baisse de 2 750 € dont,
  - Diffusion – imprimés : - 4 104€
  - Mise à jour du site internet : - 1 220 €
  - Fête du personnel : + 7 750 € (initialement intégré sur le budget de la cuisine centrale)
- **SCOLAIRE : 851 024 €** en baisse de 69 812 € dont,
  - 4 classes de découverte : - 54 800 € (suite à 2 lots de marché infructueux)
  - Enseignement : - 23 880 € essentiellement pour les participations dérogations

- scolaires et les écoles privées
- Transport scolaire : + 9 446 €
- Fournitures d'entretien : + 7 000 € (virement des sports)
  
- **RESTAURATION SCOLAIRE : 911 250 €** en hausse de 2 600 € dont,
  - Denrées alimentaires : + 35 000 €
  - Denrées alimentaires espace Lumière : - 12 000 €
  - Fêtes et cérémonies : - 11 000 € (dont somme mise sur le budget de la communication pour la fête du personnel)
  - Entretien et réparation de matériel : - 5 000 €
  - Denrées pour les élections : - 4 800 €
  
- **PETITE ENFANCE : 335 037 €** stable
  
- **AIDE SOCIALE : 328 100 €** stable
  
- **EMPLOI : 1 000 €** stable
  
- **DTIN : 443 026 €** en hausse de 55 546 € dont,
  - Contrats de maintenance (infogérance sécurité 7j/7 24h/24 + Golden backup + révision des autres contrats de maintenance ) : + 78 480 €
  - Frais de télécommunications : - 20 000 €
  - Fournitures informatique : - 2 500 €
  
- **POLICE MUNICIPALE : 56 855 €** en baisse de 2 055 € dont,
  - Maintenance LAPI : - 2 020 €
  - Carburants : - 500 €
  - Fournitures diverses: - 585 €
  - Vêtements de travail : + 1 000 €
  
- **DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE : 336 500 €** en hausse de 48 550 € dont,
  - Cotisations AMF: - 5 000 €
  - Assurances : + 53 700 € (renouvellement du marché + 10 000 € sur flotte automobile + 14 600 € sur dommage aux biens et cyber + 29 100 € sur responsabilité civile)
  
- **CULTURE : 932 815 €** en baisse de 42 050 € dont,
  - Honoraires fondations : - 6 000 €
  - Prestation saison culturelle : - 10 000 €
  - Fête de la ville : - 10 000 €
  - Arbre de Noël des agents : - 3 500 €
  - Achat CD / DVD / Fictions à la médiathèque : - 8 250 €
  
- **SPORTS : 548 690 €** en hausse de 17 255 € dont
  - Fluides piscine : + 32 800 €
  - Transports (rotations scolaires) : + 9 300 €
  - Fournitures diverses et maintenance : - 18 400 €
  - Fournitures d'entretien : - 7 000 € (virement au Scolaire)
  - Terre de Jeux : + 2 125 €
  
- **JEUNESSE : 112 465 €** en baisse de 22 900 € dont
  - Mini-séjours et week-end : - 4 000 €
  - Espace 11-15 ans : - 3 000 €
  - Espace 16-25 ans : - 4 400 €
  - Maisons de quartier : - 11 500 €

- **DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET EMPLOI : 125 950 €** en baisse de 8 536 € dont,
  - Animations commerciales : - 7 636 €
  - Décorations de Noël : - 500 €
  
- **DIRECTION DE L'HABITAT ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL : 271 750 €** en hausse de 38 510 € dont,
  - Élaboration du règlement local de publicité : + 40 000 €
  - Taxes foncières et sur les bureaux : + 18 000 €
  - Charges de copropriété : + 7 410 €
  - Charte promoteurs CAUE : + 5 000 €
  - Prestataires dossiers urbanisme : - 20 000 €
  - Honoraires : - 12 000 €
  
- **SERVICES TECHNIQUES : 5 435 742 €** en hausse de 1 126 602 € dont,
  - Fluides : + 1 035 000 € (augmentation du prix de l'électricité, du gaz, du chauffage urbain et du fioul)
  - Entretien des bâtiments : + 20 096 €
  - Nettoyage des bâtiments : - 53 396 €
  - Études diverses : - 10 600 €
  - Voirie - éclairage public : - 15 798 €
  - Propreté, Parcs et Jardins : + 158 300 € (nouveau marché de nettoyage sur voirie ; nombre d'arbres en augmentation ; projet Cœur d'Europe ; révision du marché d'entretien des espaces verts)
  - CTM : - 6 000 €
  
- **SENIORS : 124 500 €** en baisse de 21 400 € dont
  - Panier gourmand : - 19 000 € (avance sur reliquat du BP 2022)
  
- **GUICHET UNIQUE : 143 100 €** stable
  
- **PATRIMOINE : - 3 000 €**
  
- **RECETTES**
  
- **FINANCES : 29 983 493 €** en hausse de 1 457 990 €. Elles sont constituées principalement de :
  - Contributions directes : 19 100 000 €. Cette estimation est faite avec une revalorisation des bases de 5,8 % et sans augmentation des taux.
  - DGF : 2 007 000 € en baisse de 8 k€ pas d'écèlement en 2023.
  - Droits de mutation : 2 100 000 €. La prévision tient compte des réalisés mais également de l'incertitude de cette recette liée à la conjoncture immobilière.
  - Attribution de compensation (AC) provisoire : 5 768 678 €, identique à celle de 2022.
  - Taxe sur l'électricité : 430 000 € identique à 2022
  - FCTVA Fonctionnement : 120 000 € identique à 2022
  - Reversement des recettes horodateurs : 150 000 € identique à 2022
  - Forfait post-paiement: 180 000 € identique à 2022

### **AUTRES VARIATIONS SIGNIFICATIVES**

- **RESSOURCES HUMAINES : 1 903 145 €** en hausse de 200 090 € dont :
  - Mission d'optimisation des cotisations des agents en maladie à compter de janvier 2023 : 150 000 €
  - Reversement des salaires de la crèche des Petits Maraîchers : 47 929 €

- **COMMUNICATION EXTERNE : 24 000 €** en hausse de 4 000 €
  - Recettes publicitaires
- **ÉDUCATION : 1 876 852 €** en hausse de 44 497 € dont :
  - Classes de découverte : - 33 852 € (moins de classes découvertes en 2023 suite à 2 lots de marchés publics infructueux)
  - Participation des familles : + 78 349 € augmentation des tarifs de 6 % (pas d'augmentation depuis 6 ans et en lien avec le taux d'inflation)
- **RESTAURATION SCOLAIRE : 1 515 662 €** en hausse de 95 662 € dont
  - Participation des familles : + 78 201 € augmentation des tarifs de 6 % (pas d'augmentation depuis 6 ans et en lien avec le taux d'inflation)
  - Subvention Européenne : + 10 000 €
- **PETITE ENFANCE : 2 729 187 €** en baisse de 96 422 € dont,
  - Participation des familles et CAF pour la crèche familiale la Farandole: - 60 775 €
  - Participation des familles : - 25 200 €
- **DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE : 40 000 €** en hausse de 15 000 €
  - Dossiers d'indemnisation des assurances
- **CULTURE : 555 600 €** en hausse de 17 000 € dont,
  - Location tournage : + 14 000 €
  - Subvention régionale pour le festival des Lumières : + 5 000 €
- **SPORTS : 439 000 €** en baisse de 18 700 €
  - Droits d'entrées à la Piscine : - 25 250 €
  - Location ligne d'eau : - 3 500 €
  - Location centre sportif (Tennis + Tournage) : + 10 000 €
- **JEUNESSE : 69 100 €** en baisse de - 3 750 €
  - Participation aux frais de séjours des maisons de quartier
- **DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL : 334 835 €** en hausse de 78 085 € dont,
  - Location du Mail : + 74 700 €
- **DIRECTION HABITAT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL : 393 695 €** en hausse de 9 943 €
  - Revenus des immeubles et logements communaux : + 14 943 €
  - Emplacements publicitaires : - 5 000 €
- **DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES : 161 800 €** en baisse de 40 200 €
  - Surtaxe communale Suez : - 60 000 € (perçue par la CASGBS suite au transfert de la compétence eau potable)
  - Redevance chauffage urbain : + 15 000 €
  - RODP (redevance d'occupation du domaine public) : + 4 800 €
- **SENIORS : 102 000 €** stable
- **GUICHET UNIQUE : 113 923 €** en baisse de 11 065 € dont
  - Participation aux frais d'élections : - 11 020 €

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Le Budget Primitif 2023 est équilibré en dépenses et recettes à **14 692 050 €**.

L'investissement 2023 comprend :

- Le remboursement du capital de la dette
- Les projets structurants
- Les programmes récurrents
- Les recettes d'investissement hors emprunts
- L'autofinancement et le recours à l'emprunt.

- **DÉPENSES**

- **Remboursement du capital de la dette : 2 697 931 €.**

- **Projets structurants : 6 485 000 €**

- 4 100 000 € : Cœur d'Europe / République.
- 1 900 000 € : Rénovation de l'Hôtel de Ville.
- 100 000 € : Études – Nymphée de Soufflot
- 350 000 € : Travaux Maison de santé – Marconi
- 35 000 € : Études réaménagement place Berteaux 2024

- **Achat, travaux et gros entretien : 5 509 119 €**

- **1 333 000 € Rénovation de la voirie communale** dont :

- 336 000 € Bail voirie
- 323 000 € Travaux de voirie rue des landes
- 300 000 € Éclairage public
- 220 000 € Travaux d'enfouissement rue des Landes
- 100 000 € Travaux de modernisation du réseau d'éclairage public

- **1 519 000 € Développement durable** dont :

- 500 000 € Réfection de la toiture de l'école élémentaire des Champs Moutons
- 400 000 € Remplacement par des dispositifs à faible consommation pour l'éclairage public
- 350 000 € Réfection de la cour des Larris – création d'un îlot de fraîcheur
- 110 000 € Remplacement des menuiseries extérieures à la Halte garderie des Larris
- 80 000 € Réfection de la cour Victor Hugo

- **160 000 € Travaux d'accessibilité** dont :

- 137 000 € Travaux de mise en conformité ADAP
- 23 000 € Fourniture ou acquisition de petits matériels pour ADAP

- **85 000 € Projets travaux bâtiments divers** dont :

- 70 000 € Remplacement du parc d'éclairage de l'auditorium
- 15 000 € Étude pour la mise en place d'une GTB / GTC centralisée - Catinat

- **25 000 € Budget participatif**

- **96 000 € Espaces verts** dont :

- 40 000 € Plantations d'arbres et d'arbustes
- 40 000 € Plantations sur voirie
- 5 000 € Fournitures de matériaux pour l'aménagement et l'agencement des espaces verts
- 5 000 € Aménagement des espaces délaissés
- 5 000 € Plantations d'arbres dans les cours d'écoles

- 1 000 € Matériels divers
- **87 000 € de travaux aires de jeux, mobilier urbain et signalétique**  
dont :
  - 35 000 € Mobilier urbain et signalétique
  - 32 000 € Pour la réparation des aires de jeux des écoles et des squares
  - 20 000 € Barrières et potelets
- **78 000 € CTM Voirie et Bâtiments** dont :
  - 40 000 € Remplacement véhicule polyvalence
  - 8 000 € Outillage pour le CTM bâtiment
  - 6 000 € Équipement et accessoires de sécurité
  - 5 000 € Réparations sur véhicules
  - 5 000 € Mobilier pour manifestations
  - 5 000 € Fournitures pour travaux
  - 5 000 € Achat de petits outillages
  - 3 000 € Acquisition équipements diverses
  - 1 000 € Achat diverses
- **107 000 € de travaux courants et de sécurité dans l'ensemble des bâtiments**
- **10 000 € pour les ressources Humaines**
  - pour l'achat de mobilier et de matériel lié à la prévention RH
- **1 011 000 € Urbanisme**
  - 1 000 000 € Versement de surcharge foncière
  - 10 000 € Charges de copropriété (travaux en investissement)
  - 1 000 € Remboursement dépôts de garantie
- **87 500 € Bâtiments administratifs, cimetières et logements** dont :
  - 55 000 € Poursuite remplacement des portes sectionnelles – CTM
  - 20 000 € Amélioration de l'isolation thermique – CTM
  - 5 000 € Diagnostic mur piscine et jardinières
  - 5 000 € Fournitures pour travaux dans les logements
  - 2 500 € Vérification du contrôle d'accès – centre administratif
- **101 000 € Restauration scolaire** dont :
  - 50 000 € Travaux de rénovation – Office Victor Hugo
  - 36 000 € Matériel et équipement de cuisine – Offices et cuisine centrale
  - 10 000 € Travaux zone plonge – Cuisine Centrale
  - 3 000 € Remplacement et amélioration du calorifugeage – Cuisine Centrale
  - 2 000 € Travaux quai de livraison – Cuisine Centrale
- **217 875 € Éducation** dont :
  - 58 000 € Travaux toiture – École des Chardrottes
  - 40 000 € Remplacement alarme incendie – École Victor Hugo
  - 37 000 € Petits travaux faits par le CTM
  - 36 500 € Achat de matériel et mobilier pour les maternelles, primaires et accueils de loisirs
  - 23 000 € Réfection couloirs – École Val Fleuri
  - 15 000 € Remplacement alarme incendie – École les Marolles
  - 7 800 € Réparation toiture – ALSH Les Galopins
- **33 050 € Sports** dont :
  - 20 000 € Achat de matériel sportif – Corbin
  - 4 000 € Fournitures pour travaux CTM - Sports

- 1 000 € Fournitures pour travaux – Piscine
- 8 050 € Matériels – Piscine
  
- **8 000 € Jeunesse :**
  - Matériel et mobiliers espaces jeunes et centre social
  
- **62 000 € Petite Enfance, Social et Emploi** dont :
  - 25 000 € Réfection du pignon Sud Ouest – Crèche Peintres en Herbes
  - 15 000 € Remplacement et mise en conformité alarme incendie – Crèche des Petits Mousse
  - 12 000 € Mobilier et matériel pour les crèches et haltes garderies
  - 8 000 € Matériel électroménager pour l'ensemble des crèches
  - 2 000 € Fournitures pour travaux CTM – Crèches
  
- **86 300 € Culture** dont :
  - 25 000 € Réparation fuite toiture – Auditorium
  - 20 000 € Création portes issues de secours - Catinat
  - 10 300 € Matériel et éclairage – Catinat
  - 7 500 € Remplacement des roulements des CTA - Catinat
  - 5 000 € Instruments de musique – Conservatoire
  - 5 000 € Mobilier – Médiathèque
  - 4 500 € Fournitures pour travaux CTM – Médiathèque
  - 3 000 € Fournitures pour travaux CTM – Conservatoire
  - 3 000 € Remise en peinture des salles après exposition – Musée Fournaise
  - 3 000 € Accessibilité pour les malvoyants – Musée Fournaise
  
- **277 903 € Acquisition matériels et logiciels informatiques** dont :
  - 101 328 € Logiciel en mode SAAS
  - 51 775 € Demande diverses des différentes directions
  - 35 000 € Transfert des données bureautiques (M, S et U) sur nouveaux serveurs
  - 20 000 € plan école numérique
  - 20 000 € Plan fibre poursuite du raccordement des sites distants
  - 18 200 € Extensions réseau et Wifi
  - 13 600 € Renouvellement des 38 certificats électroniques (Elus, DG et Directeurs)
  - 10 000 € Renouvellement de serveurs
  
- **15 491 € Moyens des services**
  - Acquisition de mobilier
  
- **7 000 € Sécurité :**
  - Acquisition de matériel et de défense civile
  
- **17 000 € Développement territorial, économique et emploi :**
  - Achat de décorations et illuminations de Noël
  
- **10 000 € Guichet Unique :**
  - Achat de cases de columbarium
  
- **75 000 € Dépenses imprévues**
  
- **RECETTES**
  
- **Les recettes hors emprunts et autofinancement s'élèvent à 6 457 237 €.**

Elles sont constituées de :



- 1 150 000 € FCTVA
  - 250 000 € Taxes d'aménagement
  - 4 889 237 € Subventions (100 QIE, Contrat d'aménagement régional, Contrat Yvelines +, Rénovation bâtiments scolaires, Création d'îlots de fraîcheur,... )
  - 85 000 € Sigeif
  - 75 000 € Reversement amendes de police
  - 8 000 € Redevance Cinélab
- **Le besoin de financement est de 8 234 813 €.**

Il est assuré par :

- 2 000 000 € d'autofinancement
- 6 234 813 € d'emprunt

Les documents retraçant le budget investissement et fonctionnement par lignes de crédits sont consultables à la Direction des Finances.

### DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2312-1 et suivants,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 24 novembre 2022 présentant le rapport d'orientations budgétaires du budget de la Ville pour l'année 2023,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 28 novembre 2022,

Considérant que les dispositions de ce budget sont conformes aux choix de l'équipe municipale et aux projets d'investissements,

Considérant que l'équilibre du budget général 2023 est atteint et s'établit ainsi :

Sections	Dépenses	Recettes
<b>Investissement</b>	<b>14 692 050 €</b>	<b>14 692 050 €</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>40 242 599 €</b>	<b>40 242 599 €</b>
<b>Total</b>	<b>54 934 649 €</b>	<b>54 934 649 €</b>

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

**DECIDE d'approuver** le Budget Primitif 2023 de la Ville comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
<b>Investissement</b>	<b>14 692 050 €</b>	<b>14 692 050 €</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>40 242 599 €</b>	<b>40 242 599 €</b>
<b>Total</b>	<b>54 934 649 €</b>	<b>54 934 649 €</b>

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

The logo for SLOW, consisting of the word "SLOW" in a stylized, italicized font with a blue-to-purple gradient.

ID : 078-217801463-20221215-DEL\_2022\_137-DE

Par 33 voix POUR, 4 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S),  
Contre :  
José TOMAS, Béatrice BELLINI, Pierre GUILLET, Yves ENGLER

Publiée le : 16/12/2022